



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 35266

Texte de la question

M. Hervé de Charette appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les préoccupations exprimées par les associations de locataires et de copropriétaires, concernant l'absence de publication de décrets nécessaires au bon fonctionnement du régime juridique de la copropriété. Il s'agit, en premier lieu, du décret d'application relatif à la modification du régime de copropriété, consécutif à la loi SRU du 13 décembre 2000 ; en second lieu, du décret sur la comptabilité des syndicats de copropriété, qui devait être appliquée au 1er janvier 2004 enfin, du décret d'application de la loi urbanisme et habitat du 2 juillet 2003 relatif à la sécurité des ascenseurs. Or, ces retards de publication risquent de paralyser le bon fonctionnement des régimes de copropriété, voire même de créer des incohérences juridiques. Aussi, il lui demande, d'une part, de bien vouloir lui faire connaître les raisons qui motivent la longueur des délais de publication du cadre réglementaire et, d'autre part, les dates attendues de publication des décrets précédemment mentionnés. - Question transmise à M. le ministre délégué au logement et à la ville.

Texte de la réponse

Le décret n° 2004-479 du 27 mai 2004 modifiant le décret n° 67-223 du 17 mars 1967 pris pour l'application de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis a été publié au Journal officiel du 4 juin 2004. S'agissant du décret relatif à la comptabilité du syndicat des copropriétaires, un groupe d'experts a réfléchi sur la mise au point d'un dispositif applicable à toutes les copropriétés, quels que soient leur taille et leur mode de gestion. Il vient de rendre ses conclusions. Le décret en cause devrait en conséquence être publié prochainement. Il est envisagé, si cela s'avère nécessaire, de reporter la date d'application de ce texte, actuellement prévue au 1er janvier 2005. Dans l'immédiat, les règles anciennes continuent de s'appliquer. Le décret d'application de la loi urbanisme et habitat n° 2003-590 du 2 juillet 2003 sur la sécurité des ascenseurs est paru au Journal officiel du 10 septembre 2004.

Données clés

Auteur : [M. Hervé de Charette](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35266

Rubrique : Copropriété

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2004, page 1746

Réponse publiée le : 2 novembre 2004, page 8678